

Organismes agréés afin de procéder aux contrôles prescrits par les articles Lp. 4432-1 et A. 4432-7 du code du travail, fixant les principes généraux de protection des salariés exposés aux rayonnements ionisants

Prénom/Nom des techniciens habilités Entreprise	Coordonnées	Référence de l'agrément
Sébastien VERCAUTEREN (BUREAU VÉRITAS)	BP 58 98 713 - Papeete Tél : 40 54 57 51/87 30 44 40	Arrêté n° 257 PR du 27 mars 2017 portant agrément du BUREAU VERITAS afin de procéder aux contrôles prescrits par les articles Lp. 4432-1 et A. 4432-7 du code du travail, fixant les principes généraux de protection des salariés exposés aux rayonnements ionisants (valable jusqu'au 22 novembre 2021)
Khaled MADANI (BUREAU DE CONTROLES POLYNÉSIEEN)	BP 9616 98 715 - Papeete Tél : 87 71 66 78/Fax : 40 43 97 95 Mail : bcp@mail.pf	Arrêté n° 417 PR du 28 mai 2019 portant renouvellement d'agrément du Bureau de Contrôles Polynésien (BCP), afin de procéder aux contrôles prescrits par les articles Lp. 4432-1 et A. 4432-7 du code du travail, fixant les principes généraux de protection des salariés exposés aux rayonnements ionisants (valable jusqu'au 3 juin 2022)



DIRECTION DU TRAVAIL
Rue Mgr Tepano JAUSSEN Immeuble PAPINEAU 3^e étage
BP 308 - 98713 PAPEETE | Tél. (689) 40508000 | Fax. (689) 40508005
directiondutravail@travail.gov.pf – www.directiondutravail.gov.pf

Les fiches pratiques mises en ligne sur le site de la direction du travail sont destinées à des informations synthétiques. Ces informations n'ont pas valeur légale ou réglementaire. Pour plus de précision, se reporter aux textes officiels susmentionnés.